



« Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants.»

PID 90545 / PIMS 4648

EVALUATION A MI-PARCOURS

TERMES DE REFERENCE

INFORMATIONS DE BASE LIÉES AU CONTRAT

Niveau du poste : Consultant international

Date limite de candidature : 08 Août 2018

Catégorie : Environnement

Type de contrat : Contrat individuel

Lieu d'affectation : Port-au-Prince avec déplacements dans les zones d'intervention du projet

Durée prévue de la mission : 40 jours de travail dont 15 jours en Haïti

Langues requises : Français et anglais

Date prévisionnelle de démarrage : 20 Août 2018

ÉVALUATION À MI PARCOURS DU PROJET ABE

1- INTRODUCTION

Ce document présente le mandat pour l'examen à mi-parcours du PNUD-FEM relatif au projet intitulé « amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants », mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement de la République d'Haïti et le bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement en Haïti. Le projet a été lancé le 24 mai 2016 et se trouve dans sa deuxième année de mise en œuvre. Conformément aux directives du PNUD-FEM relatives à l'évaluation à mi-parcours, le processus d'examen à mi-parcours a été entamé avant la présentation du deuxième rapport de mise en œuvre de projets (PIR). Le processus d'évaluation doit suivre les directives figurant dans le document « *directives pour la conduite d'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM¹* »

2- DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Adaptation Basée sur les Écosystèmes » est un projet financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Il a été conçu pour permettre aux bassins versants (BV) et les écosystèmes côtiers des complexes cibles d'être configurés dans l'espace et d'être gérés de manière à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique. D'une durée de 5 ans et un budget de 9,535,068.00 US\$, il est en train d'être implémenté dans les trois écorégions ou complexes suivants :

- Le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-est du pays :
- Le complexe des Baradères - Cayemites dans les Nippes et Grand'Anse ;
- Le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitre localisé dans le Sud-Est du pays.

Les activités du projet s'articulent autour de deux composantes :

Composante I : Renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l'aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, la valorisation et la conservation des ressources naturelles

Composante II : Renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de la biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines

¹http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/midterm/Guidance_Midterm%20Review%20_FR_2014.pdf.

Titre du projet	Amélioration de la résilience d'écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche, de la montagne à la mer de la conservation de la biodiversité et de la gestion des bassins versants			
Identifiant de projet FEM	Identifiant FEMSEC	5380	À l'approbation (Million US \$)	À l'achèvement (Million US \$)
Identifiant Projet PNUD	PID 90545 / PIMS 4648	Financement FEM	9 135 068	N/A
Pays	Haïti	Entité de mise en œuvre (PNUD) :	400 000	N/A
Région	Amérique Latine et Caraïbes	Autres : MARNDR (FIDA) MARNDR (Banque Mondiale) MARNDR (USAID) PNUD BID	3 000 000 9 000 000 11 000 000 1 000 000 16 900 000	N/A
Domaine focal	Biodiversité, changement climatique	Gouvernement : Ministère de l'Environnement	1 200 000	N/A
FA objectives (OP/SP)	CCA 1 CCA-3 BD	Total cofinancement	42 100 000	N/A
Organisme d'exécution	Ministère de l'Environnement	Cout total du projet	51 635 068	N/A
Autres partenaires impliqués	TNC MPCE FOPROBIM	Signature du document de projet (date de début du projet)		
		Date de fermeture (opérationnelle) : Octobre 2020	Date proposée : Mars 2021	N/A

Considérant les rapports existants entre les bassins versants en amont et les zones côtières et marines en aval, le projet vise à conserver la biodiversité menacée dans ces écosystèmes et à réduire la vulnérabilité des populations pauvres des zones cibles aux effets du changement climatique en utilisant une approche holistique de conservation de la biodiversité de la montagne à la mer. En effet, le projet vise six groupes de résultats :

- Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
- Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;

- Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
- Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées ;
- Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine.

L'atteinte de ces résultats dépend de l'efficacité obtenue dans l'exécution des activités programmées et implémentées dans chaque complexe cible. Depuis son lancement, le projet ABE a pu réaliser de nombreuses d'activités qui contribuent à renforcer la capacité des communautés et à restaurer les écosystèmes dégradés dans les complexes cibles. Des activités de conservation de sol, de plantation et restauration de mangroves, de sensibilisation et d'éducation environnementale, de renforcement de l'agroforesterie, de formations sur différentes thématiques ont été réalisées. De plus, les principaux partenaires du projet ont été appuyés et renforcés, facilitant ainsi la durabilité des actions. Étant à la moitié de la durée d'exécution du projet et devant répondre aux exigences des bailleurs, un examen à mi-parcours sera réalisé cette année. Par conséquent, l'expertise d'un consultant international est sollicitée de sorte à identifier des recommandations pouvant permettre une meilleure exécution des activités restantes.

3- OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

3.1- Objectif général

L'évaluation à mi-parcours appréciera les progrès accomplis au regard des objectifs et résultats du projet tels qu'énoncés dans le document de projet, et mesurera les preuves tangibles de réussite ou d'échec de ce dernier, de manière à définir les changements à opérer pour s'aligner sur les résultats escomptés. L'examen à mi-parcours examinera aussi la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité.

3.2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'évaluation doit fournir une revue stratégique de la performance du projet à date en :

- Appréciant les progrès accomplis au regard des objectifs ;
- Évaluant la pertinence des actions du projet ;
- Évaluant le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet et des bénéficiaires au regard des résultats escomptés ;
- Formulant des recommandations en vue d'accélérer / de réorienter la mise en œuvre du projet ;
- Identifiant les bonnes pratiques et les leçons à tirer des réussites et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet.

4- APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

L'examen à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles tangibles, fiables et utiles. L'évaluateur examinera l'ensemble des sources d'informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, la fiche d'identité du projet (FIP), le plan d'initiation du projet du PNUD, la politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le document de projet, les rapports de projets dont l'examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l'évaluateur jugera utile pour étayer l'examen). Le consultant examinera l'outil de suivi de référence du domaine d'intervention du GEF avec l'approbation du responsable ainsi que l'outil de suivi à mi-parcours du domaine d'intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain.

Le consultant chargé de l'examen à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et consultative² afin d'assurer une participation active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux dont le point focal opérationnel du FEM, du bureau de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-FEM, et autres parties prenantes principales.

La participation des parties prenantes est fondamentale pour la conduite de l'examen à mi-parcours³. Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : les organismes d'exécution, les hauts fonctionnaires et responsables des équipes de travail/d'activités, les principaux experts et consultants dans les domaines liés au projet, les membres du comité de pilotage du projet, monde universitaire, les autorités locales et les OCB, etc. En outre, l'évaluateur doit conduire des missions sur le terrain dans la région du Parc National des Trois Baies, dans la zone Baradères – Cayemites, et dans la région Belle-Anse -Anse-à-Pitre.

Le rapport final d'examen à mi-parcours doit exposer en détails l'approche appliquée pour l'examen, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes pour l'examen.

5- PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EXAMEN À MI PARCOURS

Le consultant chargé de l'examen à mi-parcours évaluera les modalités de mise en œuvre du projet sur la base des quatre catégories mentionnées ci-après. Veuillez consulter le document « *directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* » pour obtenir une description détaillée de ces catégories.

i. Stratégie de projet

Conception de projet :

- Analyser le problème qu'adresse le projet et les hypothèses de base. Passer en revue les conséquences de toute hypothèse erronée ou de tout changement contextuel sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le document de projet ;

² Pour avoir des idées de stratégies et techniques novatrices et participatives concernant le suivi et l'évaluation, veuillez consulter le document [UNDP Discussion Paper: Innovations in Monitoring & Evaluating Results](#), 5 Nov 2013.

³ Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](#), chapitre 3, page 93

- Examiner la pertinence de la stratégie du projet évalué et examiner le moyen le plus efficace pour atteindre les résultats escomptés ; les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?
- Examiner la façon dont le projet répond aux priorités du pays ; faire le point sur l'appropriation nationale. Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays (ou des pays participants s'il s'agit de projets multi-pays) ?
- Examiner les processus décisionnels, les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?
- Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet (cf annexe 9 des *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir d'autres instructions).
- Indiquer s'il y a des domaines de préoccupation majeure qui nécessitent des améliorations.

Cadre de résultats / Cadre logique

- Procéder à une analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle les cibles à mi-parcours sont « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs si nécessaire.
- Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?
- Examiner si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance etc.) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement.
- S'assurer que le projet suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre. Mettre au point et recommander des indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement.

ii. Progrès vers la réalisation des résultats

Analyse de progrès vers les réalisations :

- Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet, à l'aide de la matrice des progrès vers la réalisation des résultats et les « *directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* » ; les progrès sont indiqués par couleur selon le principe des « feux tricolores » en fonction du niveau de progrès obtenus pour chaque réalisation ; formuler des recommandations pour les secteurs entrant dans la catégorie « Ne sont pas en voie de réalisation » (en rouge).

Tableau. Matrice des progrès vers la réalisation des résultats (Réalizations obtenues à la lumière des cibles de fin de projet)

Stratégie de projet	Indicateur ⁴	Niveau de référence ⁵	Niveau lors du premier PIR (auto-déclaré)	Cible à mi-parcours ⁶	Cible à la fin du projet	Niveau et évaluation à mi-parcours ⁷	Évaluation obtenue ⁸	Justification de l'évaluation
Objectif :	Indicateur (si applicable):							
Réalisation 1 :	Indicateur 1:							
	Indicateur 2:							
Réalisation 2 :	Indicateur 3:							
	Indicateur 4:							
	Etc.							
Etc.								

Grille d'évaluation des indicateurs

Vert = réalisé	Jaune = en voie de réalisation	Rouge = pas en voie de réalisation
----------------	--------------------------------	------------------------------------

Après analyse des progrès vers l'obtention des réalisations :

- Comparer et analyser l'outil de suivi de départ du FEM avec celui réalisé juste avant l'examen à mi-parcours.
- Identifier les obstacles pouvant entraver la réalisation des objectifs du projet pour la période d'exécution restante.
- En passant en revue l'impact positif du projet à ce jour, définir les moyens par lesquels le projet pourrait accroître ses effets.

iii. Mise en œuvre des projets et gestion réactive

Évaluer les progrès du projet dans les catégories suivantes :

Mécanismes de gestion :

- Examiner l'efficacité globale de la gestion du projet telle qu'énoncée dans le document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et recommander les améliorations à introduire.
- Étudier la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du FEM (PNUD) et recommander les améliorations à introduire.

⁴ Remplir à l'aide des données du cadre logique et des fiches de résultats

⁵ Remplir à l'aide des données du Document de projet

⁶ Le cas échéant

⁷ Indiquer par code de couleur uniquement

⁸ Utiliser l'échelle d'évaluation des progrès à 6 niveaux : HS, S, MS, MU, U, HU

Planification des activités

- Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir les raisons de ces retards et identifier si les causes ont été éliminées.
- Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, proposer des moyens pour réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats.
- Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.

Financement et cofinancement

- Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.
- Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.
- Sur la base du tableau de suivi du cofinancement à remplir, formuler des commentaires sur le cofinancement : le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?

Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés : fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ?
- Étudier la gestion financière du budget de suivi et d'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?

Participation des parties prenantes

- Gestion des projets : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
- Participation et processus menés par les pays : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre du projet ?
- Participation et sensibilisation du public : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?

Communication des données

- Évaluer la manière à laquelle la direction du projet a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet.
- Évaluer si l'équipe du projet et les partenaires se conforment comme il se doit aux exigences de communication de données du FEM (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?)
- Évaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.

Communication :

- Examiner la communication interne avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?
- Examiner la communication externe concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)
- Aux fins de la communication de données, rédiger un paragraphe d'une demi page pour résumer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du projet, en matière de contribution aux effets bénéfiques pour le développement durable et aux effets bénéfiques pour l'environnement mondial.

iv. Durabilité

- Vérifier si les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet /PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.
- En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :

Risques financiers pour la durabilité :

- Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du FEM (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?

Risques socio-économiques pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties

prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?

Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité :

- Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également des systèmes/mécanismes exigés pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

Risques environnementaux pour la durabilité :

- Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?

Conclusions et recommandations

L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours inclura un paragraphe dans le rapport, exposant les conclusions fondées sur des données probantes de l'examen à mi-parcours, à la lumière des résultats. En outre, le consultant de l'évaluation à mi-parcours devra formuler des recommandations seront formulées sous forme de propositions succinctes d'interventions fondamentales qui seront spécifiques, mesurables, réalisables et appropriées. Un tableau des recommandations devrait être joint au résumé du rapport. Veuillez consulter les *Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM* pour obtenir des instructions sur le tableau des recommandations.

- L'équipe chargée de l'examen à mi-parcours devra formuler 15 recommandations au maximum.

Évaluation

Le consultant chargé de l'examen à mi-parcours communiquera les évaluations faites des résultats du projet et fera une brève description des réalisations associées dans le *tableau de résumé des évaluations et réalisations*.

Tableau de résumé de l'évaluation et des réalisations de l'examen à mi-parcours du ABE

Évaluation	Évaluation examen à mi-parcours	Description de la réalisation	Évaluation des résultats sur une échelle à 6 niveaux(Voir Annexe E)
Stratégie du projet	N/A		
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Évaluation de la réalisation de l'objectif		
	<i>Résultat 1</i> Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l'adaptation basée sur les écosystèmes.		
	<i>Résultat 2</i> Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité		
	<i>Résultat 3</i> Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes		
	<i>Résultat 4</i> Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées		
	<i>Résultat 5</i> Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des Aires Protégées		
	<i>Résultat 6</i> Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine		
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	Activités de mise en œuvre		
Durabilité	<i>Évaluation de la durabilité des actions Sur une échelle de 1 à 4</i>		

6- CALENDRIER

La durée totale de l'examen à mi-parcours sera de 40 jours à compter du 15 Août 2018 au plus tard, et n'excédera pas cinq mois après le recrutement du consultant. Le calendrier provisoire de l'examen à mi-parcours est le suivant :

ACTIVITÉ	DATE
Préparation de l'équipe (remise de la documentation de support)	20 Août 2018
Examen des documents et préparation du rapport initial d'évaluation à mi-parcours Validation de la méthodologie employée et du chronogramme d'exécution de la consultation	24 Août 2018
Finalisation et validation du rapport d'initiation de l'évaluation à mi-parcours	30 Août 2018
Mission pour l'examen à mi-parcours : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain	1 ^{er} au 15 Septembre 2018
Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions - au plus tôt à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours	25 Septembre 2018
Préparation du projet de rapport final	15 Octobre 2018
Incorporer un système de renvoi et retour de documents / d'information dans le projet de rapport/finalisation du rapport d'examen à mi-parcours	20 Novembre 2018
Date prévue d'achèvement de l'ensemble du processus d'examen à mi-parcours	20 Novembre 2018

7- PRODUITS ESCOMPTES ET DOCUMENTS À PRODUIRE

Sous la supervision de la direction de l'Unité Résilience, le consultant de l'évaluation à mi-parcours préparera et soumettra :

- Un rapport initial d'examen à mi-parcours : le consultant précisera les objectifs et les méthodes pour l'examen à mi-parcours au plus tard 2 semaines avant la mission pour l'examen à mi-parcours. Le rapport devra être envoyé au bureau du PNUD et à la direction du projet le 30 Août 2018
- Une présentation : les résultats initiaux sont présentés à l'unité mandatrice (bureau du PNUD en Haïti) à la fin de la mission pour l'examen à mi-parcours. Date approximative : 10 Octobre 2018
- Un projet de rapport final : le rapport complet avec les annexes devrait être présenté dans les trois semaines suivant la mission pour l'examen à mi-parcours, soit approximativement le 15 Octobre 2018
- Un rapport final *: le rapport révisé avec les documents détaillant la façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été pris en compte dans le rapport final d'examen à mi-parcours. Le rapport devra être envoyé au bureau du PNUD en Haïti dans la semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport.

*Le rapport final d'examen mi-parcours doit être rédigé en Français. Le bureau du PNUD chargera de la traduction du rapport en anglais et la version anglaise sera revue par le consultant pour éviter toute altération des idées originales.

8- DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXAMEN À MI-PARCOURS

Le bureau du PNUD en Haïti et la direction du projet ont la responsabilité de gérer l'évaluation à mi-parcours. Le bureau du PNUD émettra un contrat avec le consultant et s'assurera qu'il dispose en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe du projet aura la responsabilité de prendre contact avec le consultant afin de lui fournir l'ensemble des documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d'organiser les visites sur le terrain.

9- COMPOSITION DE L'EQUIPE D'EVALUATION

Le consultant ne peut pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet. Le consultant indépendant en charge de conduire l'évaluation à mi-parcours devra répondre aux critères suivants :

- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Compétences en gestion réactive, telle qu'appliquée à l'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Expérience dans la collaboration avec le FEM ou les évaluations du FEM ;
- Expérience professionnelle dans les pays en développement ;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre ;
- Excellente aptitude à la communication ;
- Compétences avérées en matière d'analyse
- Expérience dans l'évaluation / la révision de projet dans le système des Nations-Unies sera un atout ;
- La connaissance du contexte haïtien sera un atout ;
- Diplôme de maîtrise ou de doctorat en gestion de l'environnement, gestion des ressources naturelles, sciences du développement, changements climatiques, ou autres secteurs étroitement liés.

10- MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

- Versement de 20% du paiement après approbation du rapport d'initiation définitif d'examen à mi-parcours incluant la programmation des consultations avec les parties prenantes et la documentation / approche utilisées dans la planification des ateliers
- 30% après la présentation du projet de rapport d'examen à mi-parcours
- 50% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours.

11- PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Processus recommandé de présentation des propositions :

- a) **Lettre confirmant la manifestation d'intérêt et la disponibilité** à l'aide du modèle fourni par le PNUD⁹ ;
- b) **CV et Notice personnelle** (Formulaire P11);
- c) **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée pour la conduite de la mission attribuée ; (2 pages au maximum)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total du contrat et toutes autres dépenses relatives au déplacement (billet d'avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle joint à la lettre de manifestations d'intérêt. Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être présentés à l'adresse **Bureau du PNUD 14, rue Reimbold, Bourdon, Port-au-Prince HT6111-Haiti (W.I)** dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « consultant pour l'examen à mi-parcours du projet Adaptation Basée sur les Écosystèmes » ou par courrier électronique à l'adresse suivante **UNIQUEMENT** : (soumissions.haiti@undp.org) d'ici au 10 Juillet 2018 à 12h A.M. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

Critères d'évaluation des propositions : seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70% (offre technique) et le tarif proposé comptera pour 30% (offre financière) de l'évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

Mandat – ANNEXE A : Liste des documents à examiner par le consultant

1. Fiche d'identité du projet (FIP)
2. Plan d'initiation du projet du PNUD
3. Document de projet du PNUD
4. Résultat de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
5. Rapport d'initiation de projet
6. L'ensemble des rapports de mise en œuvre du projet (PIR)
7. Rapports d'activités et plans de travail annuels de l'équipe du projet
8. Rapports d'audit

9

<https://intranet.undp.org/unit/bom/psa/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

⁹ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

9. Outils de suivi finalisés par domaine d'intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours (BD et CCA Tracking Tools)
10. Rapport de mission de contrôle
11. L'ensemble des rapports de suivi élaborés dans le cadre dans le cadre du projet
12. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront disponibles :

13. Directives, manuel et systèmes opérationnels relatifs au projet
14. Document programmatique de pays du PNUD
15. Compte rendu des réunions du comité de pilotage du projet ABE et autres réunions
16. Carte indiquant les zones d'intervention du projet

Mandat – ANNEXE B : Directives relatives au contenu du rapport d'évaluation à mi-parcours

- i.** Informations de base du rapport (*page d'ouverture ou page du titre*)
 - Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le FEM
 - Numéro PIMS du PNUD et numéro d'identification du projet du FEM
 - Échéances de l'examen à mi-parcours et date du rapport d'examen à mi-parcours
 - Région et pays concernés par le projet
 - Domaine d'intervention opérationnel/programme stratégique du FEM
 - Organisme d'exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
 - Membres de l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours
 - Remerciements
- ii.** Table des matières
- iii.** Acronymes et abréviations
- 1.** Résumé (*3-5 pages*)
 - Tableau d'informations relatives au projet
 - Description du projet (succincte)
 - Résumé de l'avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
 - Tableau du résumé de l'évaluation et de la performance
 - Résumé concis des conclusions
 - Tableau de synthèse des recommandations
- 2.** Introduction (*2-3 pages*)
 - Finalité et objectifs de l'examen à mi-parcours
 - Portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution de l'examen à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l'examen à mi-parcours

- Structure du rapport d'examen à mi-parcours
3. Description du projet et contexte (3-5 pages)
 - Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l'objectif et la portée du projet
 - Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
 - Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
 - Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
 - Calendrier et grandes étapes du projet
 - Principales parties prenantes : liste récapitulative

 4. Résultats (12-14 pages)
 - 4.1 Stratégie du projet
 - Conception du projet
 - Cadre de résultats/cadre logique
 - 4.2 Progrès accomplis vers la réalisation des résultats
 - Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
 - Obstacles entravant encore la réalisation de l'objectif du projet
 - 4.3 Mise en œuvre du projet et gestion réactive
 - Dispositions relatives à la gestion
 - Planification des activités
 - Financement et cofinancement
 - Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet
 - Participation des parties prenantes
 - Communication de données
 - Communication sur le projet
 - 4.4 Durabilité
 - Risques financiers pour la durabilité
 - Risques socio-économiques pour la durabilité
 - Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
 - Risques environnementaux pour la durabilité

 5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)
 - 5.1 Conclusions
 - Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l'examen à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 - 5.2 Recommandations
 - Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
 - Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
 - Propositions d'orientations futures mettant en relief les principaux objectifs

6. Annexes

- Mandat pour l'examen à mi-parcours (sans les annexes)
- Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours (critères d'évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
- Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
- Échelles d'évaluation
- Itinéraire de la mission pour l'examen à mi-parcours
- Liste des personnes interviewées
- Liste des documents examinés
- Tableau de cofinancement (s'il ne figure pas dans le corps du rapport)
- Formulaire du Code de conduite du Groupe Consultatif d'Evaluation des NU signé
- Formulaire d'approbation de rapport final d'examen à mi-parcours signé
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d'examen à mi-parcours
- *Joint en annexe dans un fichier séparé* : outils de suivi à mi-parcours pertinents (outils de suivi de l'efficacité de gestion (METT), FSC, tableau de bord des capacités, etc..)

Mandat – ANNEXE C : Matrice d'évaluation pour l'examen à mi-parcours

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l'appropriation nationale et au meilleur moyen d'atteindre les résultats escomptés ?			
Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu'ici ?			
Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?			

Mandat – ANNEXE D : Code de conduite du Groupe consultatif d'Évaluation des Nations-Unies (GENU) pour les évaluateurs / consultants chargés de l'examen à mi-parcours

L'évaluateur/Consultant :

1. Doit présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doit divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doit protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. L'évaluateur doit accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. L'évaluateur doit respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. L'évaluateur n'a pas à évaluer les individus et doit maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvre parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Il doit consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doit être attentif aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'évaluateur doit être attentif aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. L'évaluateur doit éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles il entre en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, l'évaluateur doit réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Est responsable de leur performance et de ce qui en découle. L'évaluateur doit savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doit respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'examen à mi-parcours

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____ (Date)

Signature: _____

Mandat - ANNEX E : Evaluation de l'examen mi-parcours

Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats : (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif)		
6	Très satisfaisant (HS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l'objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures.
4	Assez satisfaisant (MS)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes.
3	Assez insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures.
2	Insatisfaisant (U)	L'objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet.
1	Très insatisfaisant (HU)	L'objectif/la réalisation n'a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet.

Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive : (une seule évaluation globale)		
6	Très satisfaisant (HS)	La mise en œuvre des sept éléments – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ».
5	Satisfaisant (S)	La mise en œuvre de la plupart des sept éléments cités ci-dessus permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l'exception de quelques éléments faisant l'objet de mesures correctives.
4	Assez satisfaisant (MS)	La mise en œuvre de certains des sept éléments permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certains éléments nécessitent des mesures correctives.
3	Assez insatisfaisant (MU)	La mise en œuvre de certains des sept éléments permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des éléments nécessitent des mesures correctives.
2	Insatisfaisant (U)	La mise en œuvre de la plupart des sept éléments ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.
1	Très insatisfaisant (HU)	La mise en œuvre d'aucune des sept éléments ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive.

Évaluation de la durabilité : (une seule évaluation globale)		
4	Probable (L)	Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d'être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible
3	Assez probable (ML)	Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l'examen à mi-parcours
2	Assez improbable (MU)	Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l'exception de certains produits et activités
1	Improbable (U)	Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus

Mandat - ANNEXE F : Formulaire d'approbation du Rapport d'examen à mi-parcours

(A remplir par l'Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-FEM et à joindre au document final)

Rapport d'examen à mi-parcours révisé et approuvé par :

Unité mandatrice

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Conseiller technique régional du PNUD -FEM

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____